

CHARISMA VERITATIS CERTUM (Adversus haereses IV 26,2)*

C'est dans la deuxième partie¹ du Livre IV de l'Adversus haereses sur "l'Ancien Testament, prophétie du Nouveau" que se trouve la section² sur l'enseignement des presbytres commençant par l'affirmation d'Irénée de Lyon que les presbytres ont reçu le "sûr charisme de vérité" /charisma veritatis certum/:

"C'est pourquoi, dit-il, il faut écouter les presbytres qui sont dans l'Église: ils sont les successeurs des apôtres, ainsi que nous l'avons montré, et, avec la succession dans l'épiscopat, ils ont reçu le sûr charisme de vérité, selon le bon plaisir du Père"⁴.

Cette affirmation d'Irénée a été reprise par le Concile de Vatican II, dans la constitution "Dei Verbum", à propos de la Tradition apostolique qui progresse dans l'Église grâce à la "prédication de ceux qui, avec la succession dans l'épiscopat, ont reçu un charisme qui certifie la vérité"⁵.

* La conférence prononcée pendant le Colloque d'Histoire Ecclésiastique comparée sur "L'institution et les pouvoirs dans les Eglises de l'Antiquité à nos jours", Strasbourg 21-24 septembre 1983.

1 Adversus haereses IV 20-35, SCh 100, 624-877.

2 Adversus haereses IV 26,2-32,2, SCh 100, 718-800.

3 En Adversus haereses III 2,1 et 3,1 /SCh 211,24-26 et 30/ Irénée a montré que les presbytres sont les évêques des différentes églises locales qui conservent la tradition des Apôtres. Voir l'interprétation du passage Adversus haereses III 3, 1-3 donnée par A. Rousseau in SCh 210, 223-236.

4 Adversus haereses IV 26,2, SCh 100,719.

5 "... ex praeconio eorum qui cum episcopatus successione charisma veritatis certum acceperunt". Dei Verbum II,8. La Révélation divine, t.1: Constitution dogmatique "Dei Verbum", texte latin et traduction française de J.P. Torrell, Paris 1968, 30. Voir la commentaire qu'en donne Umberto Betti, l'un des rédacteurs de ce texte, dans son article "Le magistère de l'Église au service de la Parole de Dieu: à propos du n° 10 de la Constitution dogmatique

- Mais que signifie exactement l'expression "charisma veritatis certum" dans l'Adversus haereses?

- et quel rapport Irénée établit-il entre charisme et vérité, de telle sorte qu'on puisse parler d'un "sûr charisme de la vérité"?

C'est `ces deux questions que je veux répondre sachant que toute interprétation de ce texte est porteuse d'une ecclésiologie différente et que l'enjeu du débat est celui du "magistère" épiscopal⁶.

I

1. Tout d'abord comment Irénée définit-il les charismes et quels sont-ils?

Le terme "charisme" /χάρισμα/ ⁷ se rencontre 11 fois dans l'Adversus haereses dont 8 au Livre IV. Dans trois cas, il s'agit de "charismes prophétiques" / προφητικὰ χαρίσματα⁸. L'un se réfère aux prophètes de l'A.T., qui ont reçu du Verbe un "charisme prophétique": "ils ont prêché à l'avance sa venue selon la chair par laquelle le mélange et la communion de Dieu et de l'homme ont été ré-

"Dei Verbum", in: Au Service de la Parole de Dieu. Mélanges offerts à Mgr A.M. Charue, Gembloux 1969, 245-261: "Les évêques, dit-il, en tant qu'ils participent aux pouvoirs du Christ selon la plénitude sacramentelle, sont les seuls dépositaires d'un charisme sur de vérité. Ce charisme sacramentel les habilite à juger en dernière instance de l'authenticité et de l'usage ordonné des charismes, d'origine autre que sacramentelle, lesquels peuvent se trouver chez les laïcs ou chez les prêtres ou chez les évêques eux-mêmes. C'est leur devoir de ne pas éteindre l'Esprit; mais c'est aussi leur devoir de tout éprouver afin de retenir seulement ce qui est bon", /p.253/.

- 6 Irénée parle de l'épiscopat comme "locus magisterii" /III 3,1/ qui a pour fonction l'"administratio sermonis" /V, Pr, comparer à IV 26,4/, Cependant à la suite du Père Yves Congar, "Pour une histoire sémantique du terme "Magisterium" et "Breve histoire des formes du "Magistère" et de ses relations avec les docteurs", "Revue des sciences philosophiques et théologiques" 60/1976/, 85-98 et 99-112, nous parlerons de "mission d'enseignement" plutôt que de "magistère". Voir aussi John P. Boyle, "The ordinary Magisterium: towards a history of the concept", "The Heythrop Journal" 20/1979/ 380-398 et 21/1980/ 14-29.
- 7 "Charisma" (χάρισμα) se trouve en Adversus haereses III 11,9, Sch 211,172; IV 20,4 et 6 /2 fois/, 7; 26,2 et 5; 27,2; 33,8, Sch 100 634,642,646,718,728,740,820; V 6,1; 22,1, Sch 153, 74,280.
- 8 Cfr Adversus haereses III 11,9, Sch 211,172; IV 20,4, Sch 100,634; V 6,1, Sch 153,74.

alisés selon le bon plaisir du Père /secundum placitum Patris/"⁹.

Les deux autres se réfèrent à la I^{ère} Epître aux Corinthiens, où Paul "a parlé avec précision des charismes prophétiques car il connaît des hommes et des femmes qui prophétisent dans l'Eglise /in Ecclesia/"¹⁰, et encore: "nombre de frères dans l'Eglise /in Ecclesia/ qui possèdent des charismes prophétiques, parlent toutes sortes de langues grâce à l'Esprit, manifestent les secrets des hommes pour leur profit et exposent les mystères de Dieu"¹¹. C'est l'Eglise qui a reçu la "grâce prophétique" par "le don de l'Esprit /donum Spiritus/ répandu aux derniers temps sur le genre humain selon le bon plaisir du Père /secundum placitum Patris/"¹².

De même c'est "dans l'Eglise /in Ecclesia/"¹³ et "selon le bon plaisir du Père /secundum placitum Patris/" que les presbytres ont reçu le "sûr charisme de vérité".

Enfin Irénée parle du "don suréminent de la charité /praecipuum dilectionis munus/" dans un texte où il replace la doctrine des charismes dans la perspective de la connaissance de la vérité et de l'apostolicité de l'Eglise:

"La gnose vraie est la doctrine des apôtres; l'antique organisme de l'Eglise répandu dans le monde entier; la marque distinctive du Corps du Christ consistant dans les successions des évêques, auxquels ceux-là remirent chaque église locale; parvenant jusqu'à nous une conservation sans feinte des Ecritures, un compte intégral de celles-ci... enfin le don suréminent de la charité, plus précieux que la "gnose", plus glorieux que la prophétie, supérieur à tous les autres charismes"¹⁴.

9 Adversus haereses IV 20,4, Sch 100,635.

10 Adversus haereses III 11,9, Sch 211,173.

11 Adversus haereses V 6,1, Sch 153,75.

12 Adversus haereses III 11,9, Sch 211,171-173.

13 L'emploi de "in" avec l'ablatif dans l'expression "in ecclesia" apparaît en: III 4,1; 11,1; 24,1, Sch 211, 46,140,472; IV 20,12, Sch 100, 670; V 6,1, Sch 153, 74. Il indique l'Eglise comme lieu où s'effectue l'action de Dieu, du Christ, de l'Esprit ou des apôtres, tandis que "in" avec l'accusatif "in ecclesiam" indique plutôt l'Eglise comme terme de l'action de l'Esprit ou des apôtres /cf. III 4,1 et 11,8, Sch 211, 46 et 164/. "Ecclesia" est aussi employé avec les prépositions "ad" en: III 24,1, Sch 211, 472; V Pr et V 20,2, Sch 153, 12 et 258; "ab" en V Pr, Sch 153, 12; "extra" en IV 33,7, Sch 100, 816.

14 Adversus haereses IV 33,8, Sch 100, 819-821.

L'Eglise se caractérise donc par son apostolicité, sa catholicité: elle est répandue dans le monde entier; son organicité: elle est un organisme, un $\sigma\sigma\tau\eta\mu\alpha$, ce qui signifie que chaque organe a sa spécificité, mais aussi que tous les membres sont liés au corps de telle sorte que ce qu'un membre fait, c'est le corps tout entier qui le fait, et par le "caractère propre du corps du Christ" qu'est la succession des évêques dans les églises locales.

A cette succession épiscopale est liée la garde ou la conservation non feinte /custoditio sine fictione/ des Ecritures, le compte intégral /tractatio/ du texte sans addition, ni soustraction, la lectio sine falsatione, la lecture exempte de fraude, et l'expositio legitima et diligens¹⁵, l'explication correcte et harmonieuse des Ecritures.

Enfin l'Eglise a reçu le don de la charité qui est "un don supérieur à tous les autres charismes", c'est pourquoi "dans son amour pour Dieu, elle envoie en tout lieu et en tout temps une multitude de martyrs au-devant du Père"¹⁶. Le signe du plus grand amour est le martyr.

2. Or tous ces charismes de Dieu se trouvent, comme nous l'avons dit, dans l'Eglise /in Ecclesia/:

"Paul enseigne le lieu où on les trouvera: "Dieu, dit-il, a établi dans l'Eglise, premièrement les apôtres, deuxièmement les prophètes, troisièmement les docteurs"¹⁷. C'est là où furent déposés les charismes de Dieu, qu'il faut s'instruire de la vérité, c'est-à-dire auprès de ceux en qui se trouvent réunies la succession dans l'Eglise depuis les apôtres, l'intégrité inattaquable de la conduite /sanum et irreprobabile conversationis/ et la pureté incorruptible de la parole /et inadulteratum et incorruptibile sermonis/. /Ces hommes là gardent notre foi /fidem nostram custodiunt/ au seul Dieu qui a créé toutes choses; ils font croître notre amour /dilectionem adaugent/ envers le Fils de Dieu qui a accompli pour nous de si grandes "économies"; enfin il nous expliquent les Ecritures

15 Il y a une gradation entre la tractatio, qui est la conservation intégrale du texte, la lectio sa lecture publique et l'expositio son commentaire ou son interprétation.

16 Adversus haereses IV 33,9, Sch 100, 821.

17 I Cor 12,28.

en toute sùreté /et Scripturas... nobis exponunt/, sans blasphémer Dieu, sans outrager les patriarches, sans mépriser les prophètes"¹⁸.

Là où est l'Eglise, là se trouvent les apôtres, les prophètes et les docteurs / ἀποστόλους, προφήτας καὶ διδασκάλους/ qui sont, selon I Cor 12,28, les trois premiers charismes de l'Esprit, donnés en vue des trois principaux ministères /διακονίαι/ dans l'Eglise.

Et là où furent déposés les charismes de Dieu, c'est là qu'il faut s'instruire de la vérité, c'est-à-dire auprès de ceux qui /apud quos/ sont les successeurs des apôtres, et possèdent une "conduite intègre et irréprochable" /sanum et irreprobabile conversationis/ et "une parole pure et incorruptible /et inadulteratum et incorruptibile sermonis/"¹⁹, selon la recommandation des Epîtres pastorales/²⁰. Seuls de tels pasteurs irréprochables gardent notre foi dans le Créateur, font croître notre amour dans le Fils de Dieu et nous expliquent les Ecritures.

Or cette référence à I Cor 12,28 et à la doctrine paulinienne des charismes²¹ se retrouve dans le fameux texte sur l'Eglise et l'Esprit:

18 Adversus haereses IV 26,5, SCh 100, 729.

19 Ibidem. En IV 26,4 /SCh 100, 722-726/ Irénée dit qu'on doit "s'attacher à ceux qui gardent la succession des apôtres et, avec le rang presbytéral, offrent une parole saine /sermonem sanum/ et une conduite irréprochable /et conversationem sine offensa/. Le "sermo sanus" et la "conversatio sine offensa" sont les deux traits distinctifs des successeurs des apôtres. Voir aussi III 3,1, SCh 211, 31: "les apôtres voulurent que ceux qu'ils laissaient comme successeurs fussent très parfaits et irréprochables en tout point".

20 Allusion aux recommandations de saint Paul à Tite: "Montre en ta personne un modèle de belles oeuvres: pureté de doctrine, dignité, parole saine et inattaquable..." /Tt 2,7-8/, et à Timothée: "Sois pour les fidèles un modèle en parole, en conduite, en amour, en foi, en pureté" /1 Tm 4,12/.

21 Sur la doctrine paulinienne des charismes, voir l'étude de Max-Allain Chevallier, Esprit de Dieu, paroles d'hommes, Neuchâtel 1966, 139-171, et sur la doctrine irénéenne l'étude de A. Mehat, Saint Irénée et les charismes, "Studia Patristica" 18/1982/ 719-724.

"Dans l'Eglise, 'Dieu a placé des apôtres, des prophètes, des docteurs 21', et tout le reste de l'opération de l'Esprit. De cet Esprit s'excluent donc tous ceux qui, refusant d'accourir à l'Eglise, se privent eux-mêmes de la vie par leurs doctrines fausses et leurs actions dépravées²². Car là où est l'Eglise, là est aussi l'Esprit de Dieu; et là où est l'Esprit de Dieu, là est l'Eglise et toute grâce. Et l'Esprit est vérité"²³.

Nous trouvons dans ces deux textes /III 24,1 et IV 26,5/ la structure fondamentale du raisonnement d'Irénée qui est une structure inclusive: 'Ubi - Ibi', 'Là où-là':

III 24,1:

Ubi enim Ecclesia	ibi et Spiritus Dei
Ubi Spiritus Dei	illic Ecclesia et omnis gratia
Spiritus autem veritas.	

IV 26,5:

Ubi igitur charismata Dei	
posita sunt	ibi discere oportet veritatem

Là où est l'Eglise, là est l'Esprit et la présence de l'Esprit dans l'Eglise est manifestée par les charismes des membres de l'Eglise, charismes d'apostolat, de prophétie et d'enseignement - de didascalía - qui sont dûs à l'"opération de l'Esprit" en elle. Car les charismes sont les signes et les fruits de la "vivification" des membres du Corps du Christ par l'Esprit qui est la vie de l'Eglise comme l'ame est la vie du corps. Les charismes sont donnés à certains, par l'Esprit, comme des talents²⁴, pour remplir une fonction ou jouer un certain rôle dans l'Eglise.

Et là où les charismes de Dieu furent déposés, c'est là qu'il faut s'instruire de la vérité. La relation entre la présence des charismes de l'Esprit dans l'Eglise et l'enseignement de la vérité se

22 La "doctrine fausse" et les "actions dépravées" sont les deux caractéristiques des docteurs hérétiques par opposition aux presbytres de l'Eglise qui ont une "parole saine" et une "conduite irréprochable".

23 Cfr. I Jn 5,6. Adversus haereses III 24,1.

24 A propos de Rm 12,6, M.-A. Chevallier définit les charismata comme "les dons particuliers de la grâce de Dieu, les dispensations personnelles, les "talents" remis à chacun par la générosité de Dieu, en vue d'un service à rendre à la communauté" /op.cit., 146/

fonde sur la présence de l'Esprit qui est vérité.

De même qu'il y a une relation inclusive entre l'Eglise et l'Esprit qui est vérité et source de la connaissance de la vérité²⁵, il y a une relation exclusive entre l'Eglise et l'erreur: "extra veritatem, extra Ecclesiam", dit Irénée. "Ceux qui sont en dehors de la vérité, c'est-à-dire ceux qui sont en dehors de l'Eglise"²⁶.

Inversement, c'est de l'Eglise qu'il faut recevoir la vérité:

"Il ne faut donc plus chercher auprès d'autres la vérité qu'il est facile de recevoir de l'Eglise, car les apôtres, comme en un riche cellier, ont amassé en elle, de la façon la plus plénière, tout ce qui a trait à la vérité, afin que quiconque le désire y puise le breuvage de la vie. C'est elle, en effet, qui est la voie d'accès à la vie; tous les autres sont des voleurs et des brigands"²⁷. C'est pourquoi il faut les rejeter²⁸ mais aimer par contre avec un zèle extrême ce qui est de l'Eglise et saisir la Tradition de la vérité"²⁹.

Ainsi il faut rejeter les hérétiques qui sont "étrangers à la vérité" ou encore "sophistes de mots plutôt que disciples de la vérité"³⁰, et inversement recevoir la vérité de l'Eglise comme une transmission, la traditio veritatis, liée à la tradition apostolique qui se transmet avec la succession épiscopale.

Tradition apostolique, vérité et succession épiscopale sont liées, c'est pourquoi Irénée, après avoir donné la liste des évêques de l'Eglise de Rome³¹ ajoute:

"Voilà par quelle suite et quelle succession, la Tradition se trouvant dans l'Eglise, à partir des apôtres et la prédication de la vérité, veritatis praecognatio/ sont parvenues jusqu'à nous"³².

C'est dans l'Eglise que lieu la traditio veritatis et la praecognatio veritatis, la vérité étant reçue avant d'être annoncée et

25 ... "Spiritu/s/ Dei qui praestat agnitionem veritatis". "L'Esprit de Dieu qui donne la connaissance de la vérité" /IV 33,7, Sch 100, 818/.

26 Adversus haereses IV 33,7, Sch 100, 817.

27 Jn 10,8.

28 Tt 3,10.

29 Adversus haereses III 4,1, Sch 211, 45.

30 Adversus haereses III 24,2, Sch 211, 475.

31 Cfr Adversus haereses III 3,2-3, Sch 211, 32-38.

32 Adversus haereses III 3,3, Sch 211, 39.

c'est par la succession des évêques que se transmet la tradition reçue des Apôtres, à savoir qu'"il n'y a qu'une seule et unique vérité /unam et solam hanc veritatem/, celle-là même qui est transmise par l'Eglise"³³.

Enfin, par la succession épiscopale, les évêques ou presbytres³⁴, ne reçoivent pas seulement la traditio veritatis ou encore la Regula veritatis³⁵, mais également le charisma veritatis certum:

"C'est pourquoi il faut écouter les presbytres qui sont dans l'Eglise: ils sont les successeurs des apôtres, ainsi que nous l'avons montré, et, avec la succession dans l'épiscopat, ils ont reçu le surcharisme de la vérité, selon le bon plaisir du Père"³⁶.

Après avoir montré la relation inclusive entre la présence des charismes, comme celui de "docteurs", dans l'Eglise et l'enseignement de la vérité, et, d'autre part, la relation entre la tradition apostolique qui n'est autre que la tradition de la vérité et la succession épiscopale, il s'agit de se demander que signifie cette expression "sûr charisme de la vérité" liée à la succession épiscopale.

II

1. Entendu dans le sens objectif, le "charisma veritatis certum"³⁷ est la doctrine apostolique de l'Eglise confiée à l'évêque

33 Adversus haereses III 3,4, SCh 211, 41.

34 Sur l'équivalence des termes "presbytres" et "évêques", voir: J. Colson, Les fonctions ecclésiastiques aux deux premiers siècles, Paris 1956, 279, et idem, L'Evêque dans les communautés primitives, Paris 1951, 119.

35 Cfr Adversus haereses III 11,1, SCh 211, 138-142.

36 Adversus haereses IV 26,2, SCh 100, 719.

37 Sur les différentes interprétations du "charisma veritatis certum" voir: Y. Congar, Mysterium Salutis 15: Dogmatique de l'histoire du Salut, Paris 1970, 210, note 73; P. Bacq, De l'Antienne à la Nouvelle Alliance selon S. Irénée, Paris 1978, 202, note 2.

au moment de l'ordination. Ainsi l'entendent K. Müller³⁸, D. Van den Eynde³⁹, E. Molland⁴⁰, A. Benoît⁴¹ et H. Von Campenhausen⁴².

Müller fait remarquer qu'"Irénee ne parle manifestement nulle part d'un charisme fonctionnel /Amtscharisma/ particulier des évêques"⁴³. Par contre les deux caractères objectifs de ce "sûr charisme de vérité" sont

- la transmission de la vérité du kérygme par la succession apostolique,

- et la parole saine et la conduite irréprochable de l'évêque.

Selon Van den Eynde, dans son livre sur "Les Normes de l'enseignement chrétien dans la littérature patristique des trois siècles", la tradition⁴⁴ implique à la fois le "dépôt que l'Eglise a reçu des apôtres" qu'Irénee nomme "kérygme de la vérité"⁴⁵ ou "kérygme des apôtres"⁴⁶, ou encore "tradition de la vérité"⁴⁷ ou "tradition des apôtres"⁴⁸, ce qui indique l'équivalence des termes "kérygme" et tradition - "paradosis", l'un soulignant le point de départ et l'autre la transmission, et la transmission elle-même de ce

38 K. Müller, "Das Charisma veritatis" und das Episkopat bei Irenäus, ZNTW 23/1924/ 216-222.

39 D. Van Den Eynde, Les Normes de l'enseignement chrétien dans la littérature patristique de trois premiers siècles, Paris 1933, 186-187.

40 E. Molland, "Le développement de l'idée de succession apostolique", RHPR 34/1951/ 1-29; Irenaeus of Lugdunum and the Apostolic Succession, "The Journal of Ecclesiastical History" 1/1950/ 12-28.

41 A. Benoît, L'apostolicité au second siècle, "Verbum Caro" 58 /1961/ 173-184.

42 H. Von Campenhausen, Kirchliches Amt und geistliche Vollmacht in den ersten drei Jahrhunderten, Tübingen 1953, 195.

43 K. Müller, op. cit., 219.

44 D. Van den Eynde définit la "tradition" chez Irénée comme "le dépôt que l'Eglise a reçu des apôtres et qu'elle garde intact par la succession des évêques", op. cit., 163.

45 Adversus haereses III 3,3, Sch 211, 38: "τὸ κήρυγμα τῆς ἀληθείας".

46 Adversus haereses III 3,3, Sch 211, 34: "τὸ κήρυγμα τῶν ἀποστόλων".

47 Adversus haereses III 4,1, Sch 211, 44: "traditio veritatis".

48 Adversus haereses III 3,3, Sch 211, 36: "apostolica Ecclesiae traditio"; ibidem, p.34: "traditio ab Apostolis".

dépôt par la succession épiscopale: kérygme /κήρυγμα/ apostolique, tradition /παράδοσις/ apostolique et succession /διαδοχή/ apostolique des évêques sont des éléments inséparablement liés car c'est l'apostolicité de l'Eglise qui est la preuve de sa vérité.

Par la succession apostolique les évêques reçoivent donc à la fois le kérygme de la vérité, la tradition de la vérité et le sûr charisme de la vérité. Le sûr charisme de vérité est donc, conclut D. Van den Eynde, "identique à la doctrine des apôtres et à la vérité elle-même"⁴⁹.

De même A. Benoît, dans son article sur "l'apostolicité au second siècle", affirme que le "charisma veritatis certum" n'est pas "un charisme sacramental reçu par l'ordination et constituant une garantie surnaturelle de l'enseignement apostolique authentique", comme Dom G. Dix le pense⁵⁰, mais plutôt "la doctrine de l'Eglise confiée à l'évêque au moment de son ordination"⁵¹.

La preuve a contrario c'est que, dans le même texte⁵², Irénée parle des presbytres qui sont devenus schismatiques et qui "s'éloignent de la succession authentique /absistunt a principali successione/", et, par là, s'égarer de la vérité /decidunt a veritate/. Il ne s'agit donc pas d'un don sacramental, mais d'un charisme lié à la légitimité de la succession et à la fidélité de la doctrine.

2. Cependant l'interprétation objective du "charisma veritatis certum", lié à la tradition et à la succession apostolique, ne rend pas compte du sens paulinien du terme "charisme". C'est pourquoi Louis Ligier, dans son interprétation du "charisma veritatis certum"⁵³ fait au contraire porter le poids de l'expression sur le "charisma" qui est un don de l'Esprit à l'Eglise.

Les références d'Irénée à I Cor 12,28 dans les deux textes précédemment cités de III 24,1 et IV 26,5, indiquent que, pour Irénée, "la

49 D. Van den Eynde, op. cit., 187.

50 Dom G. Dix, Le ministère dans l'Eglise ancienne, Neuchâtel 1955, 45.

51 A. Benoît, op. cit., 182.

52 Adversus haereses IV 26,2, SCh 100, 718.

53 L. Ligier, Le Charisma veritatis certum des Evêques, ses attaches liturgiques, patristiques et bibliques, in: L'homme devant Dieu. Mélanges H. de Lubac, Paris 1964, I, 247-268.

théologie de la succession apostolique et celle des charismes de l'Esprit s'unissent ici l'une à l'autre"⁵⁴.

Charismes et institution bien loin de s'opposer sont liés: il y a une "structure charismatique de l'Eglise" où "Dieu a établi des apôtres, des prophètes et des docteurs et toute autre opération de l'Esprit"⁵⁵, et le "charisma veritatis certum" est "pour l'évêque successeur des apôtres, un don propre qui ne garantit la valeur de son enseignement qu'une fois assurée l'authenticité de sa succession apostolique"⁵⁶.

La succession épiscopale est une garantie de la valeur de l'enseignement, mais l'élection à l'épiscopat est un don gratuit de Dieu, indiqué par l'expression "selon le bon plaisir du Père /secundum placitum Patris/". "L'élection et la consécration d'un évêque, dit Ligier, sont bien un geste du bon plaisir du Père. De sa grâce viennent le sacerdoce et la charge pastorale: l'effusion gratuite de l'Esprit souverain les confèrent"⁵⁷.

Le caractère personnel du charisme de vérité reçu par l'évêque au moment de l'ordination est montré par R.P.C. Hanson⁵⁸, à la suite de E. Flesseman-Van Leer⁵⁹, qui insiste sur la part de Dieu dans la désignation des ministres et sur le fait que la consécration épiscopale est précédée et accompagnée par des dons spirituels accordés aux évêques et enfin par N. Brox qui souligne l'aspect humain du charisme qui est une "qualité de l'homme, produite par l'Esprit, en vue de l'accomplissement du plan de salut dans l'Eglise"⁶⁰.

III

En fin de compte, si l'on porte l'accent sur la vérité et la certitude dans l'expression "charisma veritatis certum", on est conduit à l'identifier à la vérité elle-même et au contenu objectif de

54 L. Ligier, op. cit., 249.

55 Adversus haereses III 24,1, SCh 211, 473.

56 L. Ligier, op. cit., 248.

57 Ibidem, 260.

58 R.P.C. Hanson, Tradition in the Early Church, London 1962, 159-160.

59 E. Flesseman-Van Leer, Tradition and Scripture in the Early Church, Assen 1954, 119-122.

60 N. Brox, "Charisma veritatis certum /Zu Irenäus Adv. Haer. IV 26,2/", ZKG 75/1964/ 331.

la doctrine apostolique qui est transmise par la succession des évêques fidèles à cette doctrine.

Si l'on accentue, au contraire, le charisme comme don de l'Esprit, accordé selon "le bon plaisir du Père", à tel évêque, dans la succession épiscopale, on est conduit à accentuer le caractère personnel de ce don.

Dans un cas, il s'agit du don de la vérité elle-même, dans l'autre, du don d'enseigner ou d'annoncer cette vérité, dans le premier, de la doctrine ou de la tradition apostolique, dans le second des "docteurs" que l'Esprit Saint a placés dans l'Eglise.

Les aspects du "charisma" et de la "veritas" sont inséparables comme la Parole et l'Esprit, la vérité et l'intelligence de cette vérité. Or ce sur quoi porte le "sûr charisme de vérité" c'est l'intelligence des Ecritures, d'après la doctrine des apôtres.

Personne n'a souligné jusqu'ici le contexte immédiat de ce passage du Livre IV sur le "charisma veritatis certum". Il ne s'agit pas ici, comme au Livre III, de la Tradition apostolique, mais de l'interprétation des Ecritures. Ce qu'Irénée veut montrer c'est que l'interprétation des Ecritures se fait dans la relation maître-disciple qui est une relation au Christ ressuscité dans l'Eglise:

"Si quelqu'un lit des Ecritures comme le Seigneur les explique à ses disciples après sa résurrection d'entre les morts, leur prouvant qu'"il fallait que le Christ souffrit et entrât dans sa gloire"⁶¹ il sera disciple parfait /consummatus discipulus/ "semblable au maître de maison qui extrait de son trésor des choses anciennes et des choses nouvelles"⁶².

Et tout de suite après, Irénée parle des "presbytres qui sont dans l'Eglise et qui, avec la succession apostolique, ont reçu le sûr charisme de vérité"⁶³, car ils sont ces "disciples parfaits" qui extraient du trésor des Ecritures et de la Tradition apostolique qu'ils ont reçu en héritage avec la succession apostolique⁶⁴, les nova et vetera, grâce au "conseil de l'Esprit"⁶⁵.

61 Lc 24,47.

62 Mt 13,52 - Adversus haereses IV 26,1, Sch 100, 717.

63 Adversus haereses IV 26,2, Sch 100, 718.

64 A. Benoît a bien montré qu'"au second siècle la notion d'apostolicité va se lier à quatre termes qui reçoivent le qualificatif d'apostolique: ce sont l'Ecriture apostolique, la Tradition apostolique, la Succession apostolique et le Symbole apostolique"/op. cit., 176/. Ces quatre termes sont également liés dans le charisma veritatis certum.

65 Adversus haereses IV 27,1, Sch 100, 728-730.

De même, "Si quelqu'un croit au seul Dieu qui a fait toutes choses par son Verbe... toute parole /sermo/ émanée de lui aura sa consistance, pourvu qu'il lise aussi les Ecritures d'une manière attentive auprès des presbytres qui sont dans l'Eglise; puisque c'est auprès d'eux que se trouve la doctrine des apôtres"⁶⁶

On retrouve la structure 'Ubi-ibi' dans cette phrase:

"apud eos qui in Ecclesia sint presbyteri
apud quos est Apostolica doctrina"

Après des presbytres qui sont dans l'Eglise, là se trouve la doctrine des apôtres.

Il y a donc une double relation de maître à disciple, relation des presbytres, disciples parfaits, et du Christ, et relation de ceux qui lisent les Ecritures et des presbytres, auprès de qui se trouve la doctrine des apôtres. Relation des presbytres au Christ, à travers la succession apostolique et l'imitatio Christi, et relation des lecteurs de l'Ecriture aux presbytres de l'Eglise, auprès de qui se trouve la doctrine apostolique.

Le "sûr charisme de vérité" porte donc avant tout sur l'interprétation des Ecritures comme le montre l'inclusion de toute la section sur l'enseignement des presbytres /IV 28,1 - IV 32,1/ entre les deux phrases conditionnelles: "Si quis legat"... "Si autem credat quis"...

Doctrine des apôtres /doctrina apostolica/ ou tradition apostolique et interprétation des Ecritures sont liées dans le "charisma veritatis certum", de telle sorte que la lecture des Ecritures ne peut se faire qu'en Eglise /in Ecclesia/.

Mais le "charisma veritatis certum" s'étend également à tous les temps et à tous les lieux:

"Un tel disciple, dit Irénée, vraiment "spirituel" - pour avoir reçu l'Esprit de Dieu qui fut depuis le commencement avec les hommes dans toutes les "économies" de Dieu, prédisant l'avenir, montrant le présent et racontant le passé - "juge de tous les hommes et n'est jugé par personne"⁶⁷.

C'est pourquoi le presbytre, disciple parfait, exerce le "sûr charisme de vérité" qu'il a reçu avec la succession épiscopale dans le "jugement" des hérétiques où le discernement entre la doctrine de

66 Adversus haereses IV 32,1, Sch 100, 799.

67 Adversus haereses IV 33,1, Sch 100, 803. - I Cor 2,15.

Marcion⁶⁸, Valentin⁶⁹, des faux prophètes⁷⁰ ou des fauteurs de schismes⁷¹ et la doctrine apostolique, ou entre la "gnose orgueilleuse" et la "gnose vraie" /agnitio vera/⁷².

Il juge de tous les hommes et n'est jugé par personne, selon I Cor 2,15, car il a une foi intégrale /fides integra/ dans le Dieu tout-puissant, une adhésion ferme /assensio firma/ dans le Fils de Dieu, N.S.J.C., et, par l'Esprit de Dieu, une connaissance de la vérité /agnitio veritatis/, c'est-à-dire des "économies du Père et du Fils /dispositiones Patris et Filii/, selon chaque génération, en vue des hommes, comme le veut le Père"⁷³.

C'est donc la confession de foi trinitaire en Dieu, Père, Fils et Esprit qui fait le disciple parfait et fonde le charisme de vérité, charisme de l'Esprit, donné aux presbytres, dans l'Eglise, par la succession épiscopale depuis les apôtres du Christ, selon le bon plaisir du Père.

Ysabel de Andia CNRS, Paris

-
- 68 Adversus haereses IV 33,2, Sch 100, 804.
 - 69 Adversus haereses IV 33,3, Sch 100, 808.
 - 70 Adversus haereses IV 33,6, Sch 100, 814.
 - 71 Adversus haereses IV 33,7, Sch 100, 816.
 - 72 Adversus haereses IV 33,8, Sch 100, 818.
 - 73 Adversus haereses IV 33,7, Sch 100, 819.